

Situation des Cervidés en 2024



La progression reste difficile à contenir

La gestion des populations de cerfs est une préoccupation majeure des élus de la Fédération des Chasseurs, pour limiter son impact sur les productions agricoles et forestières. Cette espèce fait l'objet d'un suivi particulier depuis très longtemps. La procédure s'adapte à l'extension de la zone de présence de l'espèce et à l'évolution des techniques et protocoles de suivi.

Objectif et méthode :

L'objectif est d'obtenir des éléments représentatifs des tendances d'évolution de l'espèce Cerf sur tout le département.

Nous utilisons pour cela la méthode de l'Indice Kilométrique (IK) nommé aussi l'Indice Nocturne d'Abondance (INA), qui traduit le nombre d'observations au prorata des kms parcourus. Cinq itinéraires référents sont répartis dans la « zone à cerfs » du département. Ces trajets sont réalisés de nuit à l'aide de véhicules équipés de projecteurs. Chaque circuit est parcouru 4 fois, espacé d'une semaine, au mois d'août.

En complément de cette méthode, et sur le reste du département, nous utilisons les observations de cervidés effectuées dans le cadre du suivi d'autres secteurs, comme lors des comptages lièvres et chevreuils. Ces informations nous aident à mesurer l'étendue de la colonisation.

L'utilité du recensement n'est plus à démontrer, il permet d'appréhender les évolutions de population et d'adapter le développement en cohérence avec l'équilibre environnemental.

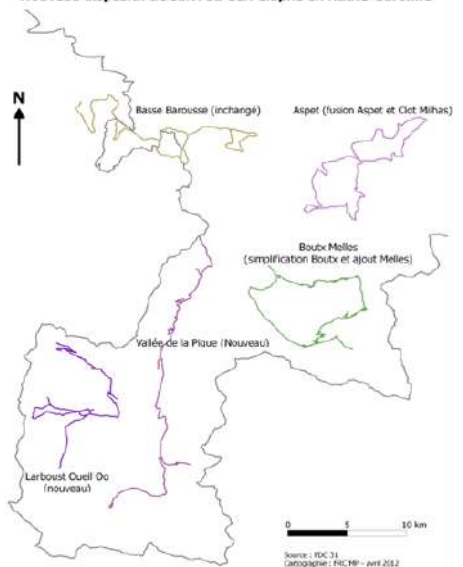
Évolution du Plan de chasse départemental :

Le plan de chasse en Haute-Garonne est établi en s'appuyant sur les résultats des comptages nocturnes.

Après plusieurs années de prélèvements entre 1200 et 1500 animaux, la population semblait stabilisée. Mais à partir de 2017, une nouvelle progression des populations explique l'augmentation des attributions.

Depuis 2018, la FDC31 a donné les moyens aux détenteurs de droit de chasse de stopper cette progression en

Nouveau dispositif de suivi du Cerf élapé en Haute-Garonne

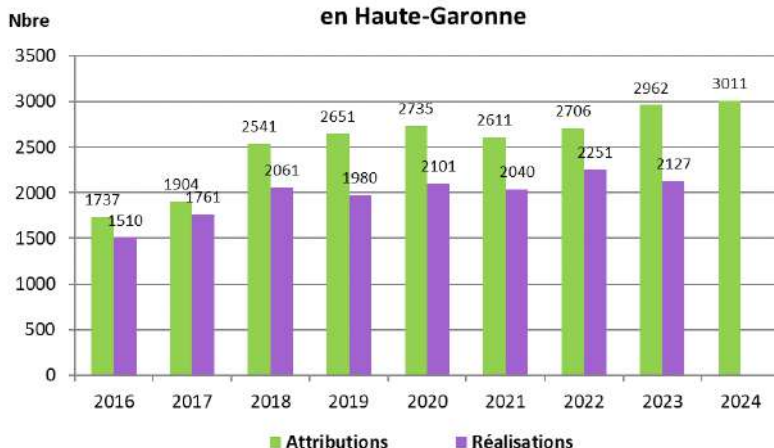


proposant un dispositif de « bracelets subventionnés ». Ce procédé a augmenté les attributions de 30% à 40%, toutefois les réalisations n'ont pas été corrélées à cette progression. Cet écart s'explique par le fait que sur les nouvelles zones de colonisation, où la présence est occasionnelle, les détenteurs éprouvent des difficultés à réaliser les prélèvements. Sur ces zones, seulement 5% du plan de chasse a été réalisé.

Pour les secteurs où les cervidés sont présents depuis de nombreuses années, une nouvelle méthode d'attribution a été mise en place depuis 2 saisons. Elle consiste à répartir équitablement les prélèvements entre les mâles et les femelles afin d'enrayer la progression.

Ce graphe nous permet de constater que ces deux méthodes semblent stabiliser la courbe de progression. Pourtant les résultats des comptages de l'été 2024 ne sont pas si encourageants.

Evolution du plan de chasse Cerf en Haute-Garonne





Changement de stratégie pour stabiliser, voire diminuer, les populations de cervidés

L'espèce Cerf connaît une progression significative dans notre département et la colonisation des territoires se poursuit au nord.

Les nouveaux secteurs colonisés accentuent les risques de collisions et de dégâts agricoles par la présence de cette espèce.

Afin de maîtriser ces aléas, le service suivi de la faune sauvage et plan de chasse a étudié un nouveau dispositif d'attribution censé atteindre l'objectif affiché.

Suite au constat que la subvention des bracelets n'a pas eu l'influence attendue, une étude a été menée sur la répartition des catégories de sexe et d'âge de cette espèce.

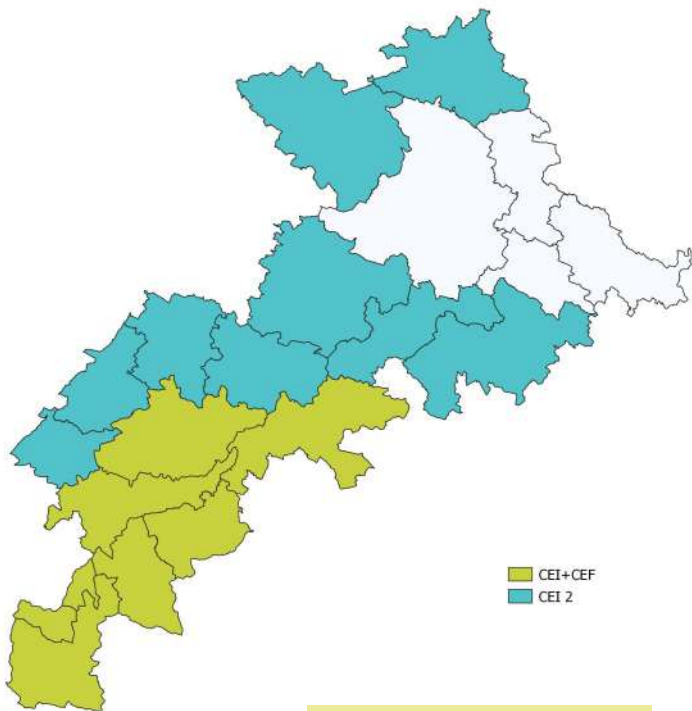
Ainsi depuis la saison 2022-23, la décision a été prise d'attribuer un plan de chasse composé de 50% de biches et de 50% de bracelets indifférenciés.

Pour les territoires en voie de colonisation, ils bénéficient toujours de l'attribution de bracelets indifférenciés dont le paiement n'est demandé que si l'animal est prélevé.

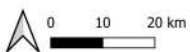


© F. Arroyo

CLASSIFICATION DU PLAN DE CHASSE CERVIDÉ
SAISON 2024/2025



Carte des attributions de plan de chasse cervidés



Source FDC31 mars 2024

Cette procédure permet la réalisation de prélèvements dans des secteurs où il n'aurait pas été demandé de plan de chasse.

Les faibles réalisations dans ces territoires en voie de colonisation, sont liées à plusieurs facteurs : la découverte de ce type de gibier dans ces territoires, l'organisation de la chasse qui en découle, ou encore la présence de l'espèce en densité faible qui circule sur de vastes territoires.

La répartition géographique des deux modes d'attribution est matérialisée sur la carte ci-contre.

En vert olive les attributaires bénéficient d'une attribution composée de 50% de biches (CEF) et de 50% de d'indifférenciés (CEI). Ces bracelets permettent le prélèvement de cerf, biche ou faon.

Mis en place depuis 2 ans, cette nouvelle mesure peine à atteindre rapidement ses objectifs. Cependant, selon les comptages, certains secteurs semblent montrer une stabilité des effectifs. En 2024, les conditions météo ont favorisé la fraîcheur et la pousse rapide des prairies en vallée ce qui a pu influencer les chiffres au moment des comptages.

Il est important de noter qu'avec une telle mesure, il faut attendre 3 à 5 ans pour observer des effets significatifs. Le déséquilibre du sex-ratio aura des incidences sur le taux de reproduction.

En lisant la carte ci-contre, les territoires de couleur bleu, qualifiés de « territoire en cours de colonisation » bénéficient de bracelets CEI2.

Depuis cette année les UG 7 et 8, sont passées en plan de chasse CEF et CEI.

En blanc, les territoires ne voient pas encore de cervidés ! Mais pour combien d'années encore ?



Les résultats par circuit

Les **comptages nocturnes** aident à définir les tendances par secteur et permettent de proposer les plans de chasse.

Pour la cinquième année consécutive, tous les circuits haut-garonnais ont été parcourus pour mesurer la réaction d'évolution des populations face au nouveau plan de chasse.

Quatre passages sur le même circuit permettent d'obtenir des résultats probants.

Voici le détail annuel pour chacun d'eux, avec les fourchettes basses et hautes de l'Indice Nocturne d'Abondance relevé, permettant de définir la valeur moyenne pour chaque territoire.



© R. Mongeot

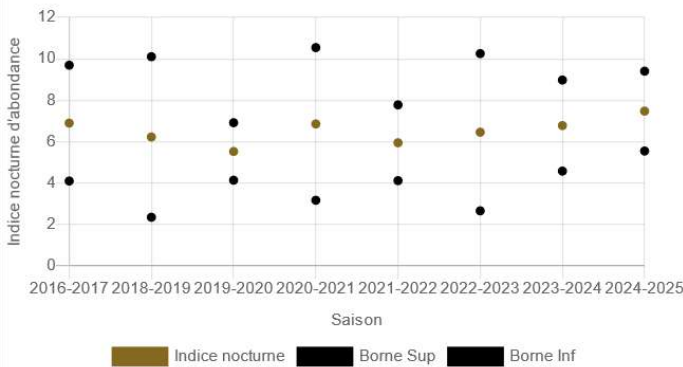
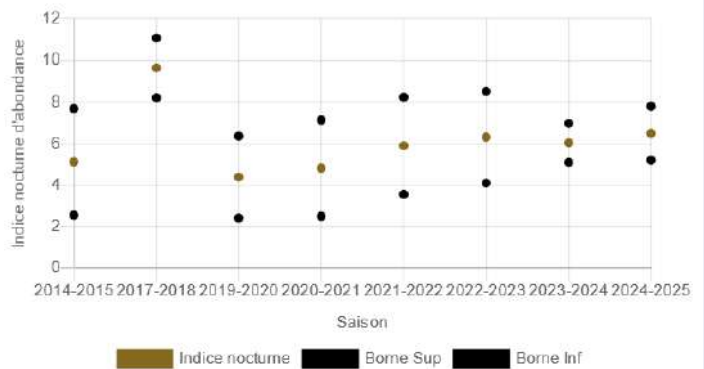
« L'intervalle de confiance est déterminé par l'exploitation statistique du résultat des 4 passages sur chaque circuit, il traduit l'amplitude des observations ».

Secteur Boutx/Melles :

Après le pic de 2017, la forte augmentation du plan de chasse ainsi qu'un bon taux de réalisation ont enrayé la progression, et de la contenir les années suivantes.

Les résultats des comptage des 3 dernières années témoignent d'une reprise sensible sans que l'amplitude de l'intervalle de confiance ne permette de le valider.

La valeur moyenne de l'INA se situe à 6,50 (entre 5 et 8) animaux observés au km parcouru.



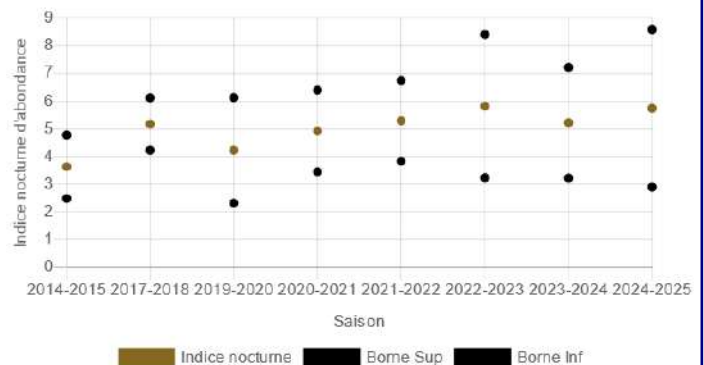
Larboust/Queil/Oû:

Sur ce circuit, la densité d'observation est également très haute avec une valeur moyenne de l'ordre de 6 à 7 sur les dernières années. C'est le secteur le plus dense en cervidés de tout le département.

Cette année l'INA progresse vers le haut avec une moyenne de 7,5 animaux observés par km. Notons que la fourchette se situe entre 5,5 à 9,4 ne permettant pas d'affirmer cette tendance.

Dans la **Vallée de la Pique**, après plusieurs années de stabilisation autour de 4 cerfs au km, l'indice nocturne est monté à près de 5 en 2017. S'en est suivi une baisse puis de nouveau une progression constante, l'amenant proche de 6 depuis 2022.

Ici, la bonne gestion de l'espèce permet un maintien des effectifs à un niveau raisonnable, entre 5 et 6 animaux au km parcouru. Notons toutefois l'importance de l'intervalle de confiance qui va du simple au triple ! et qui ne permet pas d'affirmer le maintien





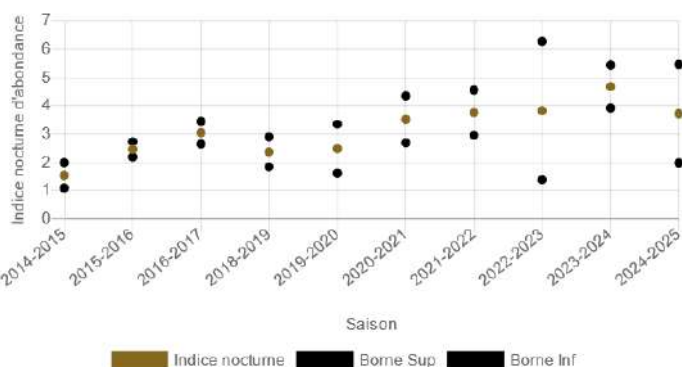
Les résultats par circuit



Basse Barousse :

Entrée des vallées vers les pics de Haute-Garonne et de Hautes-Pyrénées, la basse Barousse se symbolise par un circuit interdépartemental.

En 2024 ce circuit n'a pas pu être réalisé.



Aspet/Le Clot :

Au pied du Cagire, après une diminution jusqu'en 2014, le graphe nous indique une constante augmentation et une forte reprise l'an dernier avec un INA compris entre 4 et 5.

Cette année, les comptages nous indiquent un indice de 3,72. Malgré l'écart type de 2 à 5,5, ce chiffre encourageant, laisse espérer une stabilisation de la population autour d'un niveau correct de 4.



"Le cerf porte ses bois comme le blason de son domaine." S. Tesson

Conclusion

Après les efforts menés sur les plans de chasse depuis 2018 : bracelets subventionnés, mise en place d'attributions surfaciques, augmentation du pourcentage d'attribution de femelles et remplacement des catégories CEM et FDC par la catégorie unique CEI, les résultats des comptages de 2024 ne sont pas à la hauteur des espérances.

La Fédération poursuivra ses actions, notamment en maintenant un sex-ratio défavorable aux biches, afin d'avoir un impact significatif sur le « cœur » de la population.

De plus, en ce qui concerne la plaine de Garonne et ses coteaux, les suivis hivernaux combinés aux réalisations du tableau de chasse confirmeront la nécessité d'une gestion par plan de chasse biches et indéterminés si la population de cervidés continue de se développer vers Toulouse .



© C. Cabal

Perspectives :

1-L'augmentation des effectifs des populations de cerfs dans les zones cultivées, amène chasseurs et agriculteurs à demander une ouverture anticipée de cette espèce. La Fédération a relayé cette requête au niveau national pour permettre des prélèvements en période estivale en vue de limiter les dégâts agricoles, mais n'a pas trouvé d'écho à ce jour.

2-L'augmentation des populations que traduisent les résultats des comptages nocturnes, nous ont incité à appliquer cette saison une attribution conséquente de biches pour maîtriser la population de cervidés.

Toutes ces observations sont une source importante d'informations au service de tous, qui demande un investissement humain notable (par les chasseurs et les partenaires). Le financement est assuré par les chasseurs du département avec l'appui de OFB via l'écocontribution.

Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

23 chemin de Laveran
CS 90002
31390 CARBONNE

Ces suivis sont co-financés dans le cadre de l'éco-contribution

